

Concours externe de recrutement des professeurs des écoles Session 2008

Epreuve orale d'entretien

L'épreuve, affectée du coefficient 4 se déroule en deux parties consécutives, chacune des deux parties comptant pour moitié dans la note (cf. BOEN n°21 du 26 mai 2005).

| Première partie | Deuxième partie |
|--|---|
| Préparation : 1 heure | |
| <p><u>Support</u> : dossier de quatre pages maximum fourni par le jury.</p> <p><u>Déroulement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exposé portant sur l'étude du dossier dont le candidat dégage les idées essentielles - entretien avec le jury permettant de vérifier, au travers de l'étude du dossier par le candidat, ses connaissances relatives au programme de cette partie de l'épreuve ainsi que son aptitude à se situer par rapport au métier de professeur des écoles, et à mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l'éducation. <p><i>*Exposé : 10 minutes</i> <i>Entretien : 15 minutes</i></p> | <p><u>Support</u> choisi par le candidat : œuvre littéraire, expression musicale, réalisation ou document visuel (cf. BOEN n° 21 du 26 mai 2005).</p> <p><u>Déroulement</u> :</p> <p>Exposé (ou expression musicale) suivi d'un entretien avec le jury portant sur l'un des domaines choisi par le candidat au moment de l'inscription.</p> <ul style="list-style-type: none"> - arts visuels - musique - littérature de jeunesse <p><i>*Exposé : 10 minutes</i> <i>Entretien : 15 minutes</i></p> |

* si la durée de l'exposé est inférieure à 10 minutes, le temps restant est reporté sur l'entretien.

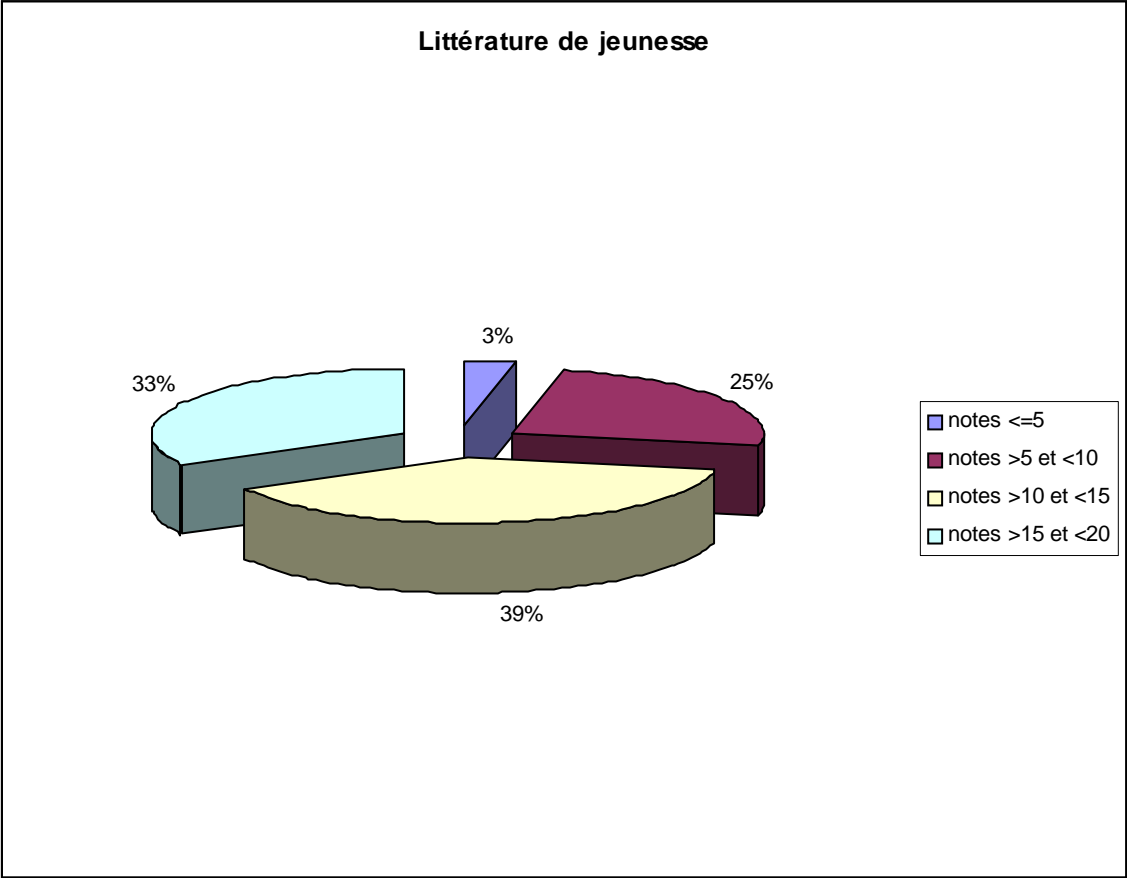
Quelques repères statistiques

Session 2008

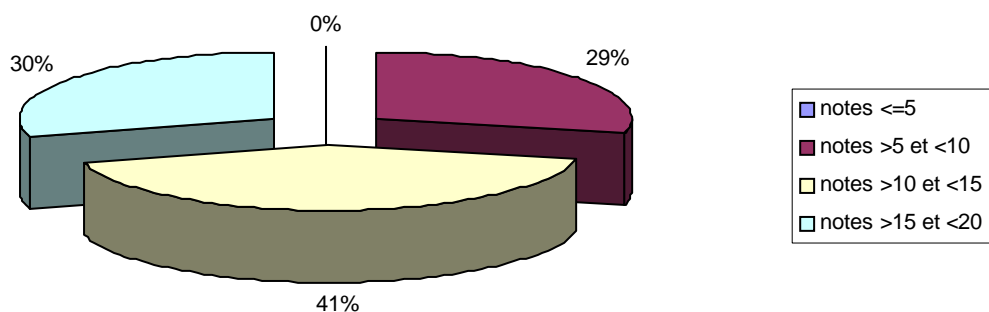
| candidats | 2008 | 2007 |
|-----------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Postes offerts | 281 + 21 (3ème concours) | 337 + 19 (3ème concours) |
| TOTAL admissibles | 687 | 771 |
| Littérature | 441 | 515 |
| Arts visuels | 110 | 123 |
| Musique | 92 | 133 |
| 3 ^{ème} voie | 44 | 32 |

84% de candidates et de 16% candidats (9% en 2007) ont participé à l'ensemble du concours. Sur les 687 candidats admissibles, 678 candidats se sont présentés à l'épreuve orale d'admission. Aucun retard n'a été signalé.

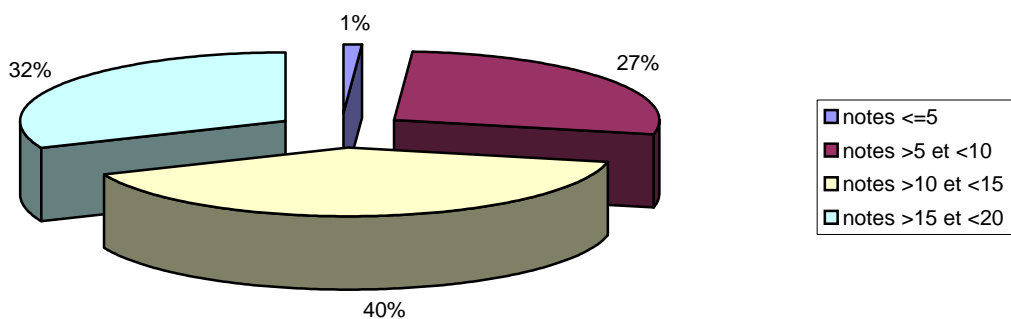
Répartition des notes



Arts visuels



Musique



Analyse des résultats

| NOTES | Nb | % |
|------------------|-----|--------|
| notes <=5 | 15 | 2,33% |
| notes >5 et <10 | 165 | 25,66% |
| notes >10 et <15 | 254 | 39,50% |
| notes >15 et <20 | 204 | 31,73% |

Moyenne Générale : 12,43

- Le nombre de notes éliminatoires est très faible (15). La moyenne globale est quasi équivalente à celle de 2007. Elle est relativement élevée, ce qui témoigne d'une bonne préparation des candidats. Le nombre de notes supérieures à 15 le confirme également.
- La comparaison des moyennes des deux parties de l'épreuve (entretien : 12,55 et spécialité : 12,29) ne montre pas d'écart important.
- Pour chaque option (arts visuels : 11,83/ musique : 12,81/ littérature de jeunesse : 12,29), la moyenne reste voisine de cette moyenne globale, ce qui souligne la pertinence des choix effectués par les candidats.

Les conditions de l'épreuve

- L'audition des candidats s'est déroulée pendant 4,5 jours pour la littérature de jeunesse ; 2,5 jours pour la musique ; 2,5 jours pour les arts visuels ; une journée pour la 3^{ème} voie.
- Les commissions sont constituées de trois examinateurs : un enseignant maître formateur ou conseiller pédagogique, un inspecteur de l'Education Nationale, un enseignant du second degré, soit deux spécialistes de chaque option.
- Ce concours étant public, des auditeurs libres peuvent assister à l'interrogation du candidat.. 180 auditeurs libres ont été accueillis cette année.

Remarques du jury sur la première partie de l'épreuve

Les candidats sont apparus engagés, sérieux et impliqués dans l'épreuve qui a été préparée correctement dans l'ensemble.

Constats

- Plusieurs candidats, tant dans l'exposé que l'entretien, commettent des incorrections linguistiques et des erreurs de syntaxe incompatibles avec la fonction à laquelle ils prétendent. Le jury les sanctionne : le professeur des écoles est pour ses élèves un tuteur de langage.
- Des candidats tentent d'établir une complicité avec les examinateurs. Or, ils ne prennent pas suffisamment en compte la situation même du concours, qui implique un positionnement particulier, en particulier dans la distance à maintenir avec le jury.
- Certains candidats ne parviennent pas à définir une problématique et à structurer leur exposé. D'autres effectuent un commentaire de texte, ce qui ne correspond pas à la nature de l'épreuve.
- Les connaissances apparaissent parfois très théoriques et sans lien avec le contenu du dossier. Des candidats ont une approche très superficielle des notions qu'ils citent dans leurs propos.
- La fragilité des connaissances sur les institutions en général et le système éducatif en particulier est encore relevée par les examinateurs.
- Quelques candidats – en petit nombre toutefois- ont manifesté une certaine désinvolture dans leur tenue et / ou leurs propos, oubliant qu'ils étaient évalués par un jury qui recrute de futurs enseignants.
- Certains candidats se sont laissés submerger par leur stress : débit de parole très rapide ou au contraire, hésitations multiples, voire blocage.

Conseils du jury

- Le candidat veillera impérativement à soigner sa communication : le niveau de langue doit être correct, excluant la familiarité ou le manque d'exigence ; tout jargon pédagogique est à proscrire ; les notes rédigées lors de la préparation constitueront un aide-mémoire mais ne seront pas lues ; le relâchement (vestimentaire ou dans les propos) est exclu.
- Il convient également de maîtriser la dimension émotionnelle liée aux enjeux de l'épreuve et instaurer un réel climat de communication, dans lequel le candidat montera qu'il sait à la fois défendre son point de vue et prendre en considération la parole d'autrui.
- Il importe, dans l'analyse du dossier, de mettre en regard les textes et de dégager une problématique afin d'éviter une description linéaire ou la paraphrase. Le jury évalue

l'organisation de l'exposé. A ce titre, le candidat peut annoncer le plan qu'il suivra et sera attentif à le respecter. Il veillera cependant à ne pas considérer les textes proposés comme de simples prétextes à réciter un cours. Il fera preuve également de distanciation et mettra en évidence des perspectives.

- La référence à l'expérience professionnelle, ou aux situations observées lors de la formation, est évidemment conseillée, sous réserve qu'elle s'articule avec les idées contenues dans le dossier et évite les généralités (les exemples précis sont appréciés).
- La capacité à entrer dans un véritable échange avec la commission est une qualité attendue. Elle permet d'apprécier si la réflexion du candidat est construite et argumentée mais aussi capable d'évoluer, de prendre en compte un élément nouveau, de percevoir ses limites ou ses contradictions. On attend du candidat de la conviction et de l'authenticité dans le point de vue qu'il défend et argumente.
- Les connaissances sur le système éducatif sont indispensables et doivent être actualisées. Les systèmes étrangers feront l'objet également de l'attention du candidat. Mais ces connaissances ne font pas l'objet d'une vérification pour elles-mêmes : ce n'est pas tel ou tel dispositif qui est important, mais son rapport avec les missions de l'école.

Conclusion

L'épreuve, en raison de sa diversité et de ses contraintes horaires, nécessite une préparation minutieuse.

Le candidat doit être tout particulièrement attentif à la nécessaire ouverture que le jury attend de lui et suscitera par ses questions. En effet, l'entretien professionnel ne consiste pas en un contrôle de connaissances sur l'école mais doit permettre au candidat de montrer qu'il possède une vision globale de l'enseignement, des finalités de l'école et de ses enjeux.

Par ailleurs, il convient de ne pas négliger la dimension relationnelle de l'épreuve. Ainsi le candidat veillera-t-il, dans la mesure du possible, à maîtriser ses émotions.